



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

**Commission de suivi de site du centre multifilière
de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris
XIII (Syctom)**

COMPTE-RENDU de la réunion du 26 septembre 2024

La Commission de suivi de site (CSS) du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, présidée par Monsieur Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, s'est tenue jeudi 26 septembre 2024 de 14h30 à 17h30, dans l'espace SYCTOM de la base de vie du chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE), 22 rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine.

Présents :

- M. Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne.
- Représentants des services de l'État : M. Christophe Couvreur (Préfecture du Val-de-Marne), Mme Fiona Tchanakian (DRIEAT), M. Gaël Pabois (DRIEAT), M. Matthieu Boussarie (ARS) et M. Mayoro Mane (ARS).
- Représentants du Syctom : M. Pierre Hirtzberger, Mme Claire Bara, Mme Marine Chaume, M. Bruno Bernier et Mme Marie-Hélène Lerasle.
- Représentants du groupe Suez : M. Michael Pottez, M. Jérôme Le Bigot et M. Sylvain Aujard.
- Délégués du personnel IVRY/Paris XIII : M. Omar Graine et M. Youssef Ouaharra.
- Mairie d'Ivry-sur-Seine : M. Philippe Bouyssou, Mme Maryse Dorra.
- Représentants des riverains et associations : Mme Anne Connan (association Passerelles), M. Boris Petroff (Riverain Ivry-sur-Seine), M. Daniel Hofnung (Collectif 3R).

Documents mis à disposition des membres de la CSS :

- Dossier d'information du public 2023

Monsieur le sous-préfet introduit la séance. Il remercie les participants pour leur présence, le Syctom pour son accueil et présente l'ordre du jour de la réunion. Il rappelle l'importance de la CSS pour évoquer avec toutes les parties prenantes les sujets relatifs au site.

I. Dossier d'information du public : bilan de l'année 2023

Monsieur Michael Pottez, représentant de Suez, exploitant de IVRY/PARIS XIII, présente l'activité du site en 2023, les résultats en matière de valorisation énergétique et matière et les résultats en matière de rejets.

Monsieur Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Le nombre d'arrêts techniques est plus fréquent que par le passé, c'est inquiétant et cela renforce l'impatience de voir le chantier de la nouvelle UVE se terminer. Il est regrettable que l'État n'ait pas donné suite à la demande du Syctom que les déchets traités en dehors du site fassent l'objet d'une exonération de la TGAP.

Par ailleurs, nous attendons avec impatience l'arrivée de l'UVE pour plusieurs raisons : l'environnement, puisque la nouvelle installation sera moins préjudiciable à l'environnement que l'ancienne, et les conditions de travail des salariés. Enfin, précisons qu'un patrimoine industriel de cette ancienneté nécessite également des coûts d'entretiens plus important.

Monsieur Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

A quoi correspond le taux de 88% évoqué pour la « Valorisation énergétique » ? Est-ce que cela signifie que 88% des déchets traités sur le site permettent de produire de l'énergie ? Peut-on donner un équivalent de cette électricité produite en coût pour un particulier ?

Réponse de Monsieur Pierre Hirtzberger, Syctom : Il s'agit d'un taux de rendement de la production énergétique. Celui-ci est un très bon taux de rendement, car l'installation utilise la chaleur des fumées pour augmenter la production d'énergie, et produit à la fois de l'électricité et de la vapeur pour des réseaux de chaleur. Il n'y a pas d'élément de comparaison en coût de l'électricité.

Monsieur Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Est-ce qu'il serait plus rentable en terme énergétique de ne produire que de l'électricité, plutôt que de l'électricité et de la vapeur ?

Réponse de Monsieur Omar Graine, Délégué du personnel Ivry-Paris XIII : Non, la production énergétique optimisée est un mix de ces deux énergies. Il faut noter que l'installation n'a pas vocation à être un producteur et fournisseur d'énergie. L'objectif de la production d'électricité sur le site est avant tout d'alimenter l'ensemble des appareils du site en électricité, pas de produire de l'électricité pour l'extérieur.

Monsieur Daniel Hofnung, collectif 3R

Dans le dossier d'information du public, plusieurs dépassements de seuil d'émission de CO sont identifiés : trois fois plus que le seuil lors de l'arrêt du 7 mars pour cause de mouvement social, et jusqu'à 11 fois plus que le seuil lors des allumages au bois (564 mg/Nm³). Bien que le temps réglementaire de dépassement des seuils ne soit pas dépassé, cela représente des quantités importantes de gaz nocifs émis dans l'atmosphère, cela nous semble problématique. Avez-vous plus d'éléments sur les allumages au bois et sur l'évolution de ces émissions avec la nouvelle usine ? Est-ce que la nouvelle usine aura les mêmes dépassements ? Est-ce que le taux de CO est uniquement lié à l'allumage au bois ?

Réponse de Monsieur Michael Pottez, Suez : En termes de masses, nous sommes très largement inférieurs aux seuils sur une année et les durées de dépassement en continu et au niveau annuel ne sont pas atteintes. L'allumage au bois est en effet générateur de carbone mais est limité aux phases de redémarrage après arrêt. Dans la nouvelle usine, l'allumage sera géré par des brûleurs à gaz, permettant de mieux maîtriser les phases de redémarrages et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Monsieur Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

La question du chauffage au bois est évoquée dans le Plan Air Climat (en cours de concertation) comme vecteur de pollution. Cela est a priori aussi la conséquence de poêles et de cheminées mal réglés. Aujourd'hui, les outils modernes permettent d'avoir une combustion de qualité.

Monsieur Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

La biomasse est présentée comme un principe d'amélioration de l'environnement, c'est donc contre-intuitif avec cette dimension polluante. Cela étant, c'est rassurant de savoir que l'UVE aura des normes environnementales bien plus exigeantes que l'UIOM aujourd'hui, en s'appuyant sur les « Meilleures Techniques Disponibles » des industriels.

Je rappelle toutefois que des études de ToxicoWatch et de l'ARS montrent que dans toute l'Île-de-France, il est recommandé de ne pas consommer les œufs de poules issues de poulaillers individuels, au regard des taux de dioxines dans le sol. Il est regrettable que l'étude n'ait pas été continuée dans une seconde phase pour identifier les causes de la pollution des sols à la dioxine et les pistes pour la limiter.

Monsieur Daniel Hofnung, collectif 3R

Sur les mesures de dioxines consignées dans le dossier d'information du public, le point J36, situé sur un bâtiment de bureau, comptabilise des taux de dioxine très importants. Sur ce bâtiment de bureau, y a-t-il des mesures pour la santé du personnel (visite médicale et autre) ? Quels sont les impacts possibles sur la santé des gens qui habitent ici ?

Sur la surveillance des végétaux, il y a des mesures sur Charenton, sur une crèche dans la direction des vents dominants. ToxicoWatch avait identifié des pollutions sur des végétaux dans un parc à mi-chemin entre l'usine et la crèche à Charenton. Pourrait-il y avoir des prélèvements sur un point plus proche de l'usine dans cette direction ?

Enfin, va-t-on avoir une prise en compte du déplacement des cheminées de la nouvelle usine pour adapter les points de surveillance ?

Madame Marine Chaume, représentante du Syctom, présente la surveillance des retombées atmosphériques.

Monsieur Daniel Hofnung, collectif 3R

La valeur des dépôts en dioxines et furanes de la jauge J36 indiquée sur la diapositive « *valeurs de dépôts pour l'année 2023 et comparaison avec les campagnes précédentes* » est de 4,61 pg. Il y a une erreur sur le graphique de la diapositive suivante « *Interprétation des résultats en dioxines et furanes* » et sur le DIP puisque la barre graphique de la jauge j36 est en dessous de la valeur 4.

Réponse de Madame Marine Chaume, Syctom : Effectivement, il semble y avoir une erreur. Pour autant cela ne change pas l'interprétation puisque le seuil de dépôt de « Bruit de fond urbain et industriel » déterminé par le BRGM est supérieur à 4,61 pg.

La représentation graphique ne correspond pas sur la diapositive suivante puisque la barre graphique de la jauge J36 est en dessous de la valeur de 4.

Madame Anne Connan, Association Passerelle

Comment expliquez-vous que les stations aussi proches les unes des autres, telles que l'école Dulcie September, le bâtiment Truffaut et l'immeuble de bureau rouge soient aussi différentes en termes de retombées atmosphériques ? Ces points sont particulièrement proches et les valeurs sont très différentes.

Réponse de Madame Claire Bara, Syctom : Ces écarts s'expliquent par une différence d'exposition aux vents dominants de l'usine. Par exemple, l'école Dulcie September n'est pas dans l'axe des vents donc n'est pas ou peu impactée par l'UIOM, c'est pourquoi elle n'était pas dans les points de mesure originellement. Le point J36 a été beaucoup impacté car il a beaucoup plu pendant que les vents étaient dans cette direction.

Monsieur Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Les capteurs ne peuvent-ils pas avoir des sensibilités différentes ?

Réponse de Madame Claire Bara, Syctom : Non car les prélèvements sont réalisés à l'aide de pluviomètres, récipients collectant l'eau de pluie et les retombées de poussières), qui sont ensuite analysés en laboratoire.

Madame Anne Connan, Association Passerelle

Comment expliquez-vous la différence de mesure sur les différents métaux selon les points, sans corrélation évidente avec la proximité de l'usine ?

Réponse de Madame Claire Bara, Syctom : Ces points sont dans un environnement urbain, avec d'autres sources d'émission de métaux que l'UIOM. Les métaux émis par l'UIOM se confondent dans le bruit de fond urbain.

Monsieur Daniel Hofnung, collectif 3R

On observe parfois des valeurs élevées de zinc. Savez-vous quelle est l'explication ?

Réponse de Madame Claire Bara, Syctom : Le zinc est naturellement présent dans les sols en Île-de-France, et souvent émis lors des opérations de terrassement. On en retrouve également dans les travaux de toiture.

Monsieur Omar Graine, délégué du personnel Ivry-Paris XIII

Sur l'ensemble de ces pollutions, nous avons déjà eu ce débat : pensez-vous que celles-ci peuvent être imputées à l'historique du territoire ?

Réponse de Madame Marine Chaume, Syctom : Les mesures sont effectuées sur les retombées atmosphériques, et non pas dans les sols. Les capteurs sont soit des récupérateurs d'eau, soit des mousses et lichen sans racine qui n'absorbent que ce qui est dans l'air. Donc on ne mesure pas ce que le sol a accumulé sur les années précédentes.

Monsieur Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Il y a en effet un enjeu d'historique sur la dioxine présente dans le sol, au vu de l'activité industrielle historique sur le territoire. Il est difficile d'identifier les causes de cette pollution et les sources d'émission actuelle.

Réponse de Madame Claire Bara, Syctom : C'est pour cette raison que nous mesurons que les retombées atmosphériques à travers les jauges Owen, les mousses et les lichens.

Monsieur Michael Pottez, représentant de Suez, exploitant de IVRY/PARIS XIII, présente les incidents d'exploitation.

II. Actions de l'inspection des installations classées

Monsieur Gael Pabois, Inspecteur des installations classées - DRIEAT, présente le bilan de l'inspection des installations classées en 2022 et 2023.

Présentation détaillée annexée au présent compte rendu.

III. Point d'avancement sur les travaux de l'UVE

Monsieur Bruno Bernier, pour le Syctom, présente l'avancement des travaux de la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE).

Monsieur Daniel Hofnung, Collectif 3R

Dans les visuels précédemment présentés sur le projet, il y avait des conduits plus proches de la voie ferrée. Pourquoi ont-ils été déplacés ?

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : Aucun conduit n'a été déplacé. Il s'agissait des conduits de l'UVO qui a finalement été abandonnée. Les conduits n'ont donc pas été installés dans l'ouvrage cheminée de l'UVE.

Monsieur Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Qu'est-ce qui est émis dans l'atmosphère pendant les chasse-vapeur ? Les pompiers sont-ils prévenus de ces chasse-vapeur ?

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : Les chasse-vapeur n'émettent que de la vapeur d'eau. Celle-ci passe dans le réseau de tuyauteries à haute pression et haute vitesse pour les nettoyer. Les pompiers vont être prochainement rencontrés ainsi que tous les acteurs au voisinage (SNCF, RATP, préfecture de police,...)

Monsieur Gaël Paboïs, DRIEAT

Ne pouvez-vous pas utiliser de l'azote pour cette opération de nettoyage des tuyaux ?

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : L'azote permet juste de supprimer l'oxygène pour éviter la corrosion. L'objectif des chasse-vapeur n'est pas de faire le vide dans les tuyaux mais au contraire d'y faire passer de la vapeur à haute pression pour décrocher toutes les particules qui pourraient ultérieurement abîmer la turbine à vapeur qui permet de produire l'électricité.

Madame Maryse Dorra, adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine

Est-ce que les techniciens de l'UIOM vont être formés pour travailler dans l'UVE ? Est-ce que les deux usines vont fonctionner en parallèle ? Y aura-t-il une phase de destruction et selon quel calendrier ?

Réponse de Monsieur Michael Pottiez, Suez : Il est prévu un plan de formation, car les technologies sont nouvelles par rapport à l'usine existante. Cependant, ce ne sont pas des nouvelles technologies pour le monde de l'incinération et pour les salariés. Le plan de formation comprendra des formations théoriques et des détachements de personnel pendant les essais à chauds et les phases de test pour permettre de prendre en main l'installation avant la supervision. Pendant la phase d'essais, certains déchets seront déviés vers l'UVE pour les tests : c'est la seule période

pendant laquelle les deux usines fonctionneront en parallèle. L'UIOM sera arrêtée définitivement le jour de la Mise en Service Industrielle (MSI) de l'UVE.

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : L'usine sera déconstruite suivant un programme bien déterminé, sur une période de 14 à 18 mois comprenant la mise en sécurité et la démolition méthodique pour permettre le réemploi et le recyclage des matériaux.

Monsieur Omar Graine, délégué du personnel Ivry-Paris XIII

Qu'est-ce qui justifie un temps de déconstruction aussi long ? On nous avait parlé d'une durée de 4 mois.

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : La localisation du site, dans un environnement urbain, nécessite de déconstruire étape par étape. Il y a une phase de désamiantage à prendre en compte. Et la déconstruction, avec tri des éléments sur place pour réemploi, recyclage ou valorisation, nécessite plus de temps qu'une simple démolition.

Réponse de Monsieur Michael Pottez, Suez : Les 4 mois que vous évoquez correspondent à la mise en repli du site (décontamination, nettoyage, retrait de tous les fluides) permettant la mise en sécurité du site avant déconstruction.

Monsieur Daniel Hofnung, Collectif 3R

Dans la nouvelle usine, la production de vapeur sera moins importante que l'UIOM, pourquoi ? La production d'électricité a-t-elle été privilégiée ?

Réponse de Monsieur Pierre Hirtzberger, Syctom : L'installation traitera environ 50% de déchets en moins, mais sera plus performante : au final, le site produira 40% de vapeur en moins que l'existant.

Madame Fiona Tchanakian, DRIEAT

Avez-vous pris en compte le délai de prévenance de la cessation d'activité de l'UIOM ?

Réponse de Monsieur Bruno Bernier, Syctom : Oui, nous avons ces délais en tête dans le nouveau calendrier.

Monsieur Gaël Pabois, DRIEAT

Au vu de la baisse de la capacité de l'usine, comment voyez-vous la nouvelle organisation du traitement des déchets ?

Réponse de Monsieur Pierre Hirtzberger, Syctom : La conception de l'UVE anticipe la réduction des déchets à traiter en raison de la collecte des biodéchets. Nous sommes également optimistes sur la baisse des tonnages avec l'augmentation de la fréquence de collecte des emballages à Paris. Cependant, cette réduction n'est pas encore effective. Dans un premier temps, au lancement de l'UVE, nous avons prévu du transfert vers d'autres installations où des optimisations ont permis une

augmentation de la capacité technique de traitement (à Issy-les-Moulineaux et à Saint-Ouen-sur-Seine). En parallèle, nous échangeons avec des syndicats de traitement des déchets voisins pour l'évacuation de certains déchets, idéalement par voie d'eau, hors de l'Île-de-France. Enfin, nous développons en parallèle une unité de méthanisation à Gennevilliers, pour les biodéchets, et sommes à la recherche d'un second site pour accueillir une deuxième unité de méthanisation.

Monsieur Bachir Bakhti remercie les participants et clôt la Commission de Suivi de Site.

Pour la Préfète déléguée pour l'égalité des chances,
Préfète du Val-de-Marne par intérim et par délégation,

Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Bachir BAKHTI

ANNEXE

Présentation DRIEAT diffusée en séance